

FISCALITÉ WALLONNE

« Que la Wallonie arrête de pleurnicher et qu'elle agisse ! »

Pierre-Yves Jeholet (MR) fustige les taxes instaurées par la majorité wallonne

Que la Wallonie arrête de pleurnicher et qu'elle se mette enfin à agir ! : c'est le message fort que délivre le chef de l'opposition MR en Région wallonne, Pierre-Yves Jeholet, à la lecture d'une étude qu'il nous livre en primeur.

Cette analyse dresse l'inventaire de toutes les mesures budgétaires prises par le gouvernement Magnette, et qui vont impacter le budget des ménages l'an prochain, quand elles n'ont pas déjà commencé à le faire. « J'entends qu'on conteste certaines mesures du fédéral – comme la taxe sur les sodas – mais lui au moins, il agit et il a une ligne ! », tonne le député-bourgmestre de Herve dans l'entretien qu'il accorde à Sudpresse. « Il fait tout ça pour rendre du pouvoir d'achat aux gens, et pour aider les indépendants et les entreprises. » « J'en ai par contre assez de ce gouvernement wallon qui parle sans arrêt du tax shift et de l'impact qu'il aurait sur le citoyen ! Qu'il arrête de pleurnicher ! S'il le veut, il peut parfaitement prendre des mesures pour neutraliser le tax shift ! Mais il ne fait rien ! Et c'est vrai dans tous les secteurs ! Est-ce qu'Éliane Tillieux sait qu'on a régionalisé tout un paquet de compétences dans le domaine de l'emploi ? Depuis un an et demi, qu'est-ce qu'elle a foutu ? »

« C'EST FAUX ! »

« Qui plus est, le gouvernement n'arrête pas de montrer du doigt le fédéral, en affirmant que, lui, il ne prend aucune mesure pénalisant les citoyens ! Mais c'est faux ! Et notre étude le montre ! La réforme des titres-services qui deviennent de moins en moins déductibles, la suppression du bonus logement ou celle des dépenses de sécurisa-

tion des maisons, cela a déjà eu un impact direct sur le portefeuille des Wallons en 2015 ! Et cet impact va continuer en 2016 ! »

P.-Y. Jeholet
dresse l'inventaire
de toutes les
mesures
budgétaires prises
par le
gouvernement
Magnette

« Même la hausse des droits d'enregistrement sur la troisième habitation va impacter les gens ! Que cela pénalise les sociétés immobilières,

je n'ai aucun problème avec ça. Mais on est inondé de courrier de gens simples que cela va pénaliser. Beaucoup d'ouvriers achètent une petite maison qu'ils retapent, puis une deuxième qu'ils retapent à nouveau en louant la première, etc. »

Et rien de mieux ne s'annonce pour 2016 ni d'ailleurs pour 2017, selon Pierre-Yves Jeholet. « L'assurance-autonomie que compte mettre en place Maxime Prévot en est un très bel exemple », peste le député. « Cela coûtera 25 euros par citoyen et 50 euros par ménage. Mais c'est très clairement un impôt déguisé ! Cela ne servira qu'à financer des structures qui sont aujourd'hui prises en charge par la Région wallonne ! Il n'y aura pas d'offre complémentaire ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTIAN CARPENTIER

En chiffres

« L'assurance-autonomie, c'est un impôt déguisé ! »

Quelles sont ces décisions du gouvernement de Paul Magnette (PS) qui impacteront le citoyen, selon M. Jeholet ? Petit inventaire.

2015

> **Titres-services.** L'avantage fiscal a été réduit de 2/3, passant à 10 % avec un maximum de 150 titres. Perte selon le MR : 570 euros par ménage et par an.

> **Bonus logement.** Il passe de 45 % à 40 %. Perte pour les prêts conclus en 2015 : 300 euros par ménage et par an pour les dix premières années de l'emprunt.

> **Sécurisation des maisons.** On a supprimé la déductibilité fiscale de la sécurisation d'une maison contre le vol ou l'incendie. Perte maximale par contribuable : 760 euros par habitation.

2016

Outre ce qui précède et va continuer à impacter les portefeuilles, une série de nouvelles dispositions vont entrer en vigueur.

> **Droits d'enregistrement.** Ils passent de 12,5 % à 15 % pour la 3^e habitation. Sur un bien de 200.000 euros, cela glisse donc de 25.000 à 30.000 €, soit 5.000 € de plus.

> **Bonus logement.** Si un ménage veut prolonger son emprunt pour effectuer des rénovations énergétiques, il ne peut plus le faire à partir de janvier.

> **Ancêtres.** On passe de 25 à 30 ans d'ancienneté pour qu'un véhicule bénéficie de la taxe de circulation et de l'écomalus pour possession d'un ancêtre. Par exemple, pour une 2CV achetée en 89-90 à 10.000 euros, cela représentera

77 € (au lieu de 35) à payer.

> **Déchets.** Les augmentations des taxes déchets représenteront un coût de 22 € supplémentaires par ménage.

> **Eau.** Pour une consommation annuelle de 160 m³, les hausses entraîneront un supplément à payer de 30 € par ménage.

> **Certificats verts.** Le coût qui en résulte s'élève à 132 € par ménage. « La facture énergétique devient une deuxième feuille d'impôt », assène M. Jeholet.

2017

> Assurance-autonomie.

Chaque ménage devra verser 50 € par an (25 € par personne). « Mais c'est un minimum minimorum, elle augmentera certainement et rapidement et c'est un impôt déguisé », prédit le chef de groupe MR.

> **Chèque habitat.** « Ici, on n'a pas encore le texte, il est donc difficile de donner un chiffre précis. Mais il ressort de la présentation de M. Furlan qu'il pénalisera la classe moyenne et introduira un système où plus on a de revenus du travail et moins la réduction sera élevée », assure M. Jeholet. ●

CH. C.